

# Appel à projets adressé aux jeunes de 16-25 ans

**VOUS AVEZ DES IDEES D'ACTIVITES POUR MAINTENIR LES LIENS ENTRE JEUNES, S'ENTRAIDER OU SIMPLEMENT RESPIRER?**

**SI VOUS ETES UN GROUPE DE JEUNES OU UNE ORGANISATION DE JEUNESSE ET QUE VOUS ETES AGE-E-S ENTRE 16 ET 25 ANS, NOUS POUVONS FINANCER VOTRE PROJET A CONDITION DE RESPECTER CERTAINS CRITERES.**

La pandémie impacte la vie sociale de toutes et tous, particulièrement des jeunes entre 16 et 25 ans, qui voient les relations avec les ami-e-s et leurs activités se réduire, avec pour conséquence, une baisse de la motivation générale et de la difficulté à se projeter dans l'avenir.

Pour soutenir les jeunes dans cette période particulière et apporter des réponses rapides à leurs besoins, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a décidé de débloquer des aides financières exceptionnelles et lance un « appel à projets » auprès des jeunes de 16-25 ans.

Plus que jamais, nous avons besoin que les jeunes eux-mêmes et elles-mêmes puissent s'exprimer, partager leurs idées et se mobiliser.

## **Critères d'attribution**

- Le projet permet de créer du lien social et des rencontres, ou de se soutenir, de s'écouter et de s'entraider.
- Le projet respecte scrupuleusement les restrictions sanitaires (un plan de protection peut être exigé)
- Le public-cible est constitué prioritairement de jeunes entre 16 et 25 ans.
- Le projet se déroule dans un lieu de formation ou dans un espace extrascolaire (centre d'animation jeunesse, espace public, organisation de jeunesse, etc.), physique ou numérique.
- Une personne majeure est responsable de veiller au bon déroulement du projet (encadrement adéquat et conditions de sécurité) et du respect strict des mesures de protection contre la Covid-19 ordonnées par les autorités.
- Le projet ne poursuit pas de but lucratif
- Le projet peut être mis en place dans un délai relativement court.

## Dossier de demande

Le dossier doit comprendre au minimum :

- une description du projet et de ses objectifs permettant d'apprécier notamment le respect des critères ;
- la mention des porteurs du projet (noms et date de naissance) en précisant les coordonnées postales d'une personne majeure responsable ;
- un budget détaillé et équilibré avec le montant de la présente demande;
- le dossier est présenté sur 2 pages au max.

## Délai de dépôt de la demande

Entre le 18 février et le ~~31 mars 2021~~ 30 avril 2021 (prolongation)

## Adresses d'envoi et démarches

Envoyez votre projet en format pdf :

- Pour les projets en milieu scolaire
  1. S'accorder avec le/la délégué-e PSPS et/ou l'infirmier-ère scolaire pour discuter du projet, avoir des conseils éventuels et le présenter à la direction.
  2. La direction d'établissement signe la demande de projet.
  3. Le projet est envoyé par mail à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire.

Contact :

Alexandra Papastéfanou

Responsable cantonale des délégué-e-s PSPS

[alexandra.papastefanou@vd.ch](mailto:alexandra.papastefanou@vd.ch) ou +79 378 43 44

- Pour les projets extrascolaires

M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

[frederic.cerchia@vd.ch](mailto:frederic.cerchia@vd.ch) ou +41 021 316 35 28

## Besoin d'aide ?

Vous pouvez vous faire aider d'un adulte pour élaborer votre projet et votre dossier de demande.

A l'école : contacter le/la délégué-e PSPS ou l'infirmière scolaire.

En dehors de l'école : contacter le/la délégué-e à la jeunesse, le/la travailleur-euse social-e de proximité de la commune ou de la région et/ou le centre d'animation de votre quartier.

Il y a aussi Anna Mrazek (079 256 15 28) et Marie Bertholet (079 411 27 13) de [Jaiunprojet.ch](http://Jaiunprojet.ch) qui peuvent vous aider.